Demande de permis de construire (P) N° CAMAC : 242343

Α\	VIS D'ENQUETE			Référe	ence communale :			
onn	ées générales			Compétence M ou	ME (*) : (ME) Munici	pale Etat		
	Commune (*) :	Paudex						
	Lieu-dit :							
	et/ou adresse (*):	Chemin	de l'Etang	1				
	Coordonnées (E / N) (*)	254107	5 / 1150925	(coordonnées moyennes	de l'ouvrage, par exemp	le: 254917	70 / 1161250)	
	No de parcelles (*) :	82	535					
	No ECA:	17	18	В9				
	Note recen, architectural	i.						
cte	urs (si plusieurs, ajouter en pa	ge n° 14)						
	Propriétaire (*) :							
	Nom, Prénom :	FRÉDÉ	RIC MYDSI	KE	Raison soc	iale :	NILOU SA	
	Adresse :	Route d	le Prilly 23		Tél. :	+41216	3348565	
	NPA / Localité :	1023 CI	RISSIER		E-mail:	admin@	@norwood.ch	
	Promettant acquéreur :							
	Nom, Prénom :				Raison soc	iale:		
	Adresse :				Tél₊:			
	NPA / Localité :				E-mail:			
	Droit distinct et perman	ent :						
	Nom, Prénom :				Raison soc	iale :		
	Adresse :				Tél. :			
	NPA / Localité :				E-mail :			
	Auteur des plans (*) (pei	rsonne phy	ysique selon	art. 72 RATC)				
	Projet nécessitant :	[X] Arch	nitecte [_] In	génieur [_] Exception an	t. 106 LATC			
	Nom, Prénom :	ROSSI	GABRIELE		N° REG		24700	
	Profession:	ARCHI	TECTE					
	Raison sociale :	ARCHIL	LAB, GABR	ELE M.ROSSI SA	E-mail:	mail@a	archilab.ch	
	Adresse :	CHEMII	N DU LIAUI	OOZ 11	Tél. :	+41217	7210300	
	NPA / Localité :	1009 PI	ULLY		Fax:	+41217	7210301	
,	Nature des travaux prin	cipale (*)	: (une seule	coche possible)				
	[_] Adjonction			[_] Agrandissem	ent		[_] Changement / nouvelle destinat	ion des locaux
	[_] Construction nouvelle			[_] Démolition pa			[_] Démolition totale	
	[X] Reconstruction après [_] Transformation(s)	démolitio	n	[_] Heconstruction	on après incendie		[_] Rénovation totale	
).	Description de l'ouvrage	e (*) :						
	Démolition des bâtiments	ECA nº	17-18-B9 et	projet d'un bâtiment rés	identiel de 27 logeme	nts, avec	2 garages souterrains pour 50 voitures, 2	5 motos, 93 vélo
	Demande de dérogation							

26.10.2025

Partic	cularités	
12.	a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions № 102.1 et 102.2) (*) :	[_] Oui [X] Non
	b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)	니
	c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection	디
13,	a) Le projet implique un défrichement de [m²] (cocher aussi la question 105a.)	니
	b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de hale (pour les arbres remarquables, voir la question 105b.)	[X]
	c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)	Ц
14.	Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question № 38)	
15.	Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)	Ц
16.	Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72ì RLATC) : N° FAO :	
17.	Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) :	[X] Oui [_] Non
L'enq	uête publique de 30 jours est ouverte du au	

B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

20.	Maître de l'ouvrage (*)	:							
21,	[_] 01 CFF [_] 03 Département fédé [_] 04 Office fédéral des [_] 05 Office fédéral des [_] 07 Swisscom [_] 08 La Poste [_] 10 Canton [_] 11 Entreprise de droi [_] 15 Commune [_] 16 Entreprise de droi [_] 21 Société d'assuran [_] 22 Institution de préve [_] 23 Caisse maladie, S [_] 24 Banque, fond imm [_] 31 Usine d'électricité [_] 32 Usine à gaz privée [_] 33 Chemin de fer priv [_] 41 Société individuell [_] 42 Coopérative de log [X] 43 Société de capitat [_] 51 Société de capitat [_] 52 Société de capitat [_] 61 Particulier et hoirie [_] 63 Organisation inter [_] 62 Autre maître d'ouv Nom, Prénom : Adresse : NPA / Localité :	ral de la défer constructions routes (OFRC) It public d'un caut public de la cice (sans les cioyance, caisse suVA nobilier, holding privée de ou de persongement aux, SA, Sàrl (circe ou de personux, SA, Sàrl (internationale, amburrage privé (ég FRÉDÉRIC Route de prince 1023 CRISS	anton commune (transports publics, gaz, eau, aisses de pension et les caisses malade de pension g financière nnes (construction, immobilier) nnes (industrie, artisanat, commerce) dustrie, artisanat, commerce) passade lise, fondation, association, etc.): MYDSKE filly 23 SIER	e des EPF , électricité, etc. dies) Raison soc Tél. : E-mail :	iale : +412163 admin@r	norwood.ch			
	Nom, Prénom :	PETER BR	UN	Raison soc	Raison sociale : NORWOOD SA				
	Adresse :	Route de P	rilly 23	Tél.:	+412163	216348565			
	NPA / Localité : 1023 CRISSIER			E-mail :	admin@r	norwood.ch			
C. CA	RACTERISTIQUES DE								
30.	Genre de construction (a	<u>iide)</u> (*) :	[X] Bâtiment [_] Ouvrage de génie d	civil, aménagen	nent extérie	ur [_] Construction particulière			
4.00	Type d'ouvrage (*) :								
	Approvisionnement en eau / énergie		 11 Alimentation en eau 12 Usines d'électricité et réseaux 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques 14 Chauffage à distance 19 Autre 						
	Elimination des déchets		21 Installations d'évacuation et de 22 Ordures ménagères	e traitement des	eaux usee	es			
	Infrastructure routière, parking		23 Autres déchets 31 Routes nationales 32 Routes cantonales 33 Routes communales 34 Route, place de stationnement						
	Autre transport et commi	unication	34 Houte, place de stationnement 35 Parking couvert 41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare) 42 Constructions pour les bus et tramway 43 Constructions pour la navigation 44 Constructions pour les transports aériens 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie) 49 Autres constructions vouées aux transports						

26,10.2025

	Education, recherche, sante	[_] 51 Ecole	, système d'édu	cation (jusqu	u au niveau maturitė)		
	loisirs, culture	[_] 52 Forma	ation supérieure	ou recherch	ne		
		[_] 53 Hôpita	ıl				
		[_] 54 Foyer	avec soins méd	licaux et/ou	assistance sociale		
		[_] 55 Autre	établissement d	e santé spé	cialisé		
		[_] 56 Install	ation de loisirs e	et de tourism	ne		
		[_] 57 Eglise	et bâtiment à b	ut religieux			
		[_] 58 Bâtim	ents à but cultur	el, musées,	bibliothèques et mor	numents	
		[_] 59 Salles	omnisports et s	salles de spo	ort		
	Autres infrastructures	[_] 61 Amén	agement de ber	ges et barra	iges		
		[_] 62 Const	ructions pour la	défense na	tionale		
		[_] 69 Autres	s infrastructures				
		[_] 71 Maiso	n individuelle à	un logemen	t, isolée		
		[_] 72 Maiso	n individuelle à	un logemen	t, mitoyenne ou jume	lle	
		[X] 73 Bâtim	ent à plusieurs l	ogements p	our l'habitation exclu	sivement	
		[_] 74 Bâtim	ent à usage mix	te, principal	ement à usage d'hab	itation	
		[_] 76 Foyer	sans soins méd	licaux et/ou	assistance sociale		
		[_] 78 Garag	e, place de par	en rapport	avec l'habitation		
		[_] 79 Autre	construction en	rapport ave	c l'habitation		
	Agriculture, sylviculture	[_] 81 Const	ruction agricole				
		[_] 82 Const	ruction sylvicole	1			
V		[_] 83 Améli	orations foncière	es			
1	Industrie, artisanat,	[_] 91 Fabric	μe, usine, atelie	er			
	commerce, services,		dépôt, silo, cite				
	administration	[_] 93 Bât. a	dministratif, bur	eaux			
		[_] 94 Bât. c	ommercial, mag	asin			
					fé-restaurant, café-ba	ar, tea-room, etc	
			s hébergements				
		[_] 99 Autre	construction de	stinée à des	activités économiqu	es	
itus	tion						
ILUQ			ALIEN INSTALL	15:000103			ā
3.	Emprise de l'ouvrage (défini	ie par le rayon autour des	s coordonnées E	E/N du proje	t) :		
	[_] 5 m	_] 10 m	[_] 25 m		[X] 50 m		
	[_] 100 m	_] 250 m	[_] 500 m		[_] 1000 m		
4.	L'ouvrage est également sit	ué sur une autre commu	ne ·				
Τ,	Louviago ost ogaloment oli	de dar ano datro commu					
5	Dans un plan général d'affe	ctation (PGA)	[X]				
	Dans un plan partiel d'affect						
	Dans un plan de quartier (P	Q/PQCM)		lom et/ou N	o de la zone :	zone d'habitation de moyenne densité	
6.	Secteur de protection des e	aux:	[_] Au [X] üB (Si zones S, c	ocher la question N° 11	5)	
	A moins de 50 m d'une ligne	e ferroviaire ou iouxtant le	e domaine ferro	viaire	[X]		
7	(joindre l'accord de l'entreprise	,			1. 3		
	délivré ou si la démarche est e	n cours, cocher la question	N° 127)				
ruit							
T CHIL							
8.	[X] a) Les degrés de sensib	ilité au bruit (DSB) ont dé	ėjà été attribués	dans les zo	nes d'affectation		
	[_] b) La construction, nouv	elle ou transformée, com	portant des loca	aux d'habita	tion ou des locaux d'	exploitation dans lesquels des personnes	
	séjournent régulièremen indiqué à la question N°		rolongées, est :	située sur ui	ne parcelle où le DSE	3 n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est	
		14. ISB du constructeur et le pr	éavis du Service d	de l'environne	ement et de l'énergie (C	GE-DIREV))	
		er i i i i i i i i i i i i i i i i i i i		es levi	SCHOOL OF THE REAL		
au p	otable, défense incendie						
0.	Alimentation en eau de bois	son:	[]	X] Réseau p	oublic	[_] Alimentation privée	
1.	Défense incendie extérieure	a partir d'une borne hyd	rante [X] Existante		[_] Projetée	
				Distance [m]	: 11 m		
ama	ssage des déchets	The Late of The Late		A STORY			
2.	a) Conteneurs ordures mén	agères		_] Existant			
	 b) Différenciés c) Emplacement accessible 	aux camions ramasseur		_] Existant	[X] Projetė		
	o, Lingiquonioni accessible	was outilious tuttingsouth					

Suppression des barrières architecturales

43.	[X] La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux
	besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RLATC)

[] Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RLATC sont remplies

Equ	mar	mon	000	inot	let	loi	in	10
	юег	пеп	1.25	11151			101	13

49 [_] Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DCPE 501 par la commune)

[Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs; question 356 ou 357)

Déchets de chantier

50. [X] Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux d'excavation inclus) dépasse 200 m3 ou, en cas de déconstruction ou transformation, s'il faut s'attendre à la présence de polluants dangereux (p. ex. PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communale. <u>lien</u>

Efficacité énergétique et durabilité des bâtiments et constructions

55. [_] La demande est soumise aux exigences de l'exemplarité de l'État, selon la Directive DRUIDE 9.1.3 du 25 mai 2022.

Pour les bâtiments de l'État ou majoritairement subventionnées par ce dernier.

D. SURFACES, VOLUME, COÛT

		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
-	Surface totale des parcelles [m²]	2743			2743
61	Surface totale en zone à bâtir [m²] (A)	2743			2743
62,	Surface bâtie [m²] (B)	184		184	
63.	Surface brute utile des planchers [m²] (C)	427	3449	427	3449
	dont consacrée au logement [m²]	375	3449	375	3449
64.	Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				
	Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				1.25
65.	Cube SIA [m ^a]	1148	19000	1148	19000
66.	Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF] Obligatoire en cas de transformation de bâtiment	1135000			
	Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*) Honoraires et TVA compris	11400000	CFC 1 à	[CHF]	13300000

E. BATIMENT ET LOGEMENT

75. Description du projet (*)

Nb total de nouveaux bâtiments 1 Avec logements 1 Sans logements

Nb total de bâtiments transformés 0

Nb total de bâtiments démolis

(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)

F. PLACES DE STATIONNEMENT

		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80,	Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture		45		45
81.	Couverts, garages extérieurs	2	5	2	5
82.	Places non couvertes				
83.	Total (à reporter sous question N° 10) (Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question	1 401 a)	50		50
84	Nombre de places de stationnement pour les vélos		93		93

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP" Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche	bâtiment [1]							
B1	Type de travaux <u>(aide)</u> (*) : Lorsque le type de travaux correspond	Bâtiment dé à une transfo	moli rmation, il est nécessa <mark>i</mark> re	de décrire la transforma	ation à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :			
	[_]Assainissement énergétique [_]Changement d'affectation [_]Installation solaire thermique		[_]Assainissement systè [_]Agrandissement chau [_]Installation solaire pho	ffé	[_]Transformations / rénovations intérieures [_]Agrandissement non chauffé [_]Autres travaux de transformation			
B2	N° de parcelle (*) :	82						
В3	N° ECA : En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.	B9						
B4	Rue/lieu (*):	Chemin de l	L'Etang 1					
B5	Dénomination du bâtiment :							
B6	Nombre d'entrées avec adresse :							
CARA	ACTERISTIQUES DU BATIMENT		PARKET					
В7	Catégorie de bâtiment (*) :		Bâtiment sans logement	(exclusivement activité	, école, entrepôt, garage)			
24	Classe:		Garages					
В8	Surface au sol du bâtiment [m²] :		11					
B9	Surface brute utile des planchers [m²] :		11					
B10	Surface brute des planchers pour le log	gement [m²]		Pour les activités [m²	2]:			
B11	Cube SIA [m³] :		28					
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols	et demi-niveau	<i>Jx)</i> : 1					
B13	Nombre total de logements après trava	aux (*) :						
		1 pce : 4 pce :	Nb 2 pce : Nb 5 pce :	Nb 3 pce : Nb 6 pce :				
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux m	odifient-ils le	nombre ou la taille des log	jements ;				
CARA	ACTERES ENERGETIQUES POUR LE S	SYSTEME DE	CHAUFFAGE					
Aide p	our la saisie: <u>lien</u>							
B15	Générateur(s) de chaleur pour le systè	me de chauffa	age (*) :					
	Principal:	Pas de géne	érateur de chaleur					
	Secondaire:							
	Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :							
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le s	système de ch	nauffage (*) :					
	Pour générateur principal:							
	Pour générateur secondaire:							
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la produ	uction d'eau cl	haude sanitaire (*) :					
	Principal:							
	Secondaire:							
B17b	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la p	production d'e	eau chaude sanitaire (*) :					
	Pour générateur principal:							
	Pour générateur secondaire:							
B18	La construction a eu lieu avant le 1er ja	anvier 1991 (c	date du permis de constru	re): [X] Oui	[_] Non			
Pour • fair des • dép (At	Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011) Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de : • faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) (lien) • déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur la plateforme GDA (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)							
• joir	ndre à la demande de permis de constru	ire 2 exempla	ires papier du rapport de d	diagnostic amiante, ains	si que la version par			

AUTI	HES INFURIVIATIONS SU	T LE DATIVIL		THE PAST OF THE PA	AND CONTRACTOR OF THE PARTY OF		See Charles of the College of the Co
39.	a) Façades, toiture	Matériau, c	couleur :				
		Mode de co	ouverture, couleur :				
	Type de fermeture :	[_] Stores	[_] Volets				
	b) [_] Surface de toiture	ou de façade	en métal non enduit (par ex.	en cuivre ou zinc) supérieure à 5	50 m²		
44.	[_] Installations de stock (cocher aussi la question N		rbures et autres liquides pou	vant polluer les eaux, soumises	ou non soumises à auto	risation s	péciale selon art. 32 OEa
45	a) Ascenseur, monte-ch	arge:	[_] Electrique [_] Hydrauli	ique b) Rampe/plate-fo	rme ajustable: [_] Electi	ique [_] F	lydraulique
	c) Contenance du réser	voir d'huile :	litres	d) [_] Escalier / tap	ois roulant servant au tra	ansport de	e personnes
46.	Raccordement TV/radio	:	[_] Antenne collective	[_] Antenne extérieure	[_] Antenne intérieure		
			[_] Parabole	[_] Câble téléréseau			
PAR	TIE ENERGIE						
Isolat	ion thermique (bâtiment	s, serres, loca	aux frigorifiques)	CAS STANDARDS	Compé M	etence ME	CO. P. SHALL SHALL SHALL
48.	on thermique	Information	ns complémentaires :		101	WIL	
40.	Qh (MJ/m².an) : Qhli (MJ/m².an) :		ns complémentaires :				
453.	a) Qh est inférieur ou ég		o complementalios.				
750.	b) Demande de dérogat		périeur à Qhli		L3		
	,			b et le calcul SIA 380/1. Pour le	es bâtiments neufs, jo		formulaires EN-VD-3 et
	VD-72						
	Surface de référence ér	nergétique					
	SRE:		ns complémentaires :				EN 0
465	Installation de locaux fri		-		[_]	F 1	EN 6
468	Serres artisanales ou aç	gricoles chauff	iées				EN 7
474.	Halles gonflables						EN 8
	lations techniques du ba			Nour (DAC) contanent des fluids	0		75
449			excepté PACs des villas et de	aleur (PAC) contenant des fluide: es piscines privées	5	Ι—I	, ,
450.	a) Pompe à chaleur utili	sant le sous-s	ol comme source de chaleur	(sondes)		[_]	65A
	b) Pompe à chaleur utili	sant les eaux	souterraines comme source	de chaleur (pompage)		[_]	65B
	chaude sanitaire			ur le chauffage ou pour la production construire selon l'Art.68c RLATC)	n d'eau		Annexe
	- Avec fonction de clima						EN-VD-5
	- Se trouvant à une altit						Annexe
456.	Chauffage à bois ou au lourd	charbon d'une	e puissance supérieure à 70	kW, ou chauffage à mazout moy	ren ou		
461.	Justificatif de la part mir	nimale d'énerg	ies renouvelables		[_]		EN-VD-72
462.	Installation de chauffage	e et/ou d'eau c	chaude sanitaire				EN-VD-3
463.	Installation de ventilatio	n				[_]	EN-VD-4
464.	Installation de réfrigérat	ion / humidifica	ation				EN-VD-5
466.	Installation de production	n d'électricité	par combustible				EN 9
475.	Résidences secondaire	s					EN-VD-3
Diver	s						
470.	Installation de chauffage				[_]		EN-VD-10
471:	•		pt énergétique à soumettre à	la DGE-DIREN			
473.	Bâtiments tertiaires et d				. 1		EN 10
			sommation électrique pour l'é			r 1	EN 12
				ventilation et la climatisation			EN 13
476.			ion électrique >0.5 GWh ou t				EN-VD-15
477	_	ı a ıa ıoı sur l'é	ènergie ou à son règlement d	аррисацоп		[_]	
	Précisez l'article :						

B19

Demande de permis de construire (P) - 242343

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche	bâtiment [1]						
B1	Type de travaux <u>(aide)</u> (*) : Lorsque le type de travaux correspond	Bâtiment dé à une transfo	moli rmation, il est nécessaire d	de décrire la trans	formation a	à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :	
	Assainissement énergétique Changement d'affectation Installation solaire thermique Control Cont		[_]Agrandissement chauffé			[_]Transformations / rénovations intérieures [_]Agrandissement non chauffé [_]Autres travaux de transformation	
B2	N° de parcelle (*):	82					
B3	N° ECA: En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.	B9					
B4	Rue/lieu (*):	Chemin de	L'Etang 1				
B5	Dénomination du bâtiment :						
B6	Nombre d'entrées avec adresse :						
CARA	ACTERISTIQUES DU BATIMENT						
B7	Catégorie de bâtiment (*) :		Bâtiment sans logement	(exclusivement ac	ctivité, éco	le, entrepôt, garage)	
	Classe :		Garages				
B8	Surface au sol du bâtiment [m²] :		11				
B9	Surface brute utile des planchers [m²] :		11				
B10	Surface brute des planchers pour le log	gement [m²] :		Pour les activité	és [m²] :		
B11	Cube SIA [m³] :		28				
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols	et demi-niveau	x): 1				
B13	Nombre total de logements après trava	iux (*) :					
		1 pce : 4 pce :	Nb 2 pce : Nb 5 pce :		pce : pce ou plu	us:	
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux m	odifient-ils le	nombre ou la taille des log	ements:			
CARA	ACTERES ENERGETIQUES POUR LE	SYSTEME DE	CHAUFFAGE				
Aide p	our la saisie: <u>lien</u>						
B15	Générateur(s) de chaleur pour le systè	me de chauff	age (*) :				
	Principal:	Pas de gén	érateur de chaleur				
	Secondaire:						
	Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :						
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le	système de cl	nauffage (*):				
K.	Pour générateur principal:						
	Pour générateur secondaire:						
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la produ	uction d'eau c	haude sanitaire (*) :				
	Principal:					3	
	Secondaire:						
B17b	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la p	production d'e	au chaude sanitaire (*) :				
	Pour générateur principal:						
	Pour générateur secondaire:						
B18	La construction a eu lieu avant le 1er ja	anvier 1991 (d	late du permis de construi	ire): [X	(] Oui [_]	Non	
Pour • fair des • déj (At	Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011) Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de : • faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) (lien) • déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur la plateforme GDA (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé) • joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.						

AUT	JES INFORMATIONS SOI	H CE DATIME	.141					
39.	a) Façades, toiture	Matériau, c	couleur :					
		Mode de c	ouverture, couleur :					
	Type de fermeture :	[_] Stores						
				en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²				
44.	[_] Installations de stock (cocher aussi la question No		arbures et autres liquides pou	vant polluer les eaux, soumises ou no	n soumises à aut	orisation s	péciale selon art, 3	2 OEaux
45	a) Ascenseur, monte-ch	arge:	[_] Electrique [_] Hydrauli	que b) Rampe/plate-forme a	justable: [_] Elect	rique [_] H	lydraulique	
	c) Contenance du réser	voir d'huile :	litres	d) [_] Escalier / tapis rou	ılant servant au tr	ansport de	e personnes	
46.	Raccordement TV/radio	:	[_] Antenne collective	[_] Antenne extérieure	Antenne intérieure	9		
			[_] Parabole	[_] Câble téléréseau				
PAR'	TIE ENERGIE							
	ion thermique (bâtiments on thermique	s, serres, loc	aux frigorifiques)		Comp M	étence ME		
48.	Qh (MJ/m².an):		Informations	complémentaires :				
	Qhli (MJ/m².an) :		Informations	complémentaires :				
453.	a) Qh est inférieur ou ég	jal à Qhli						
	b) Demande de dérogat	ion Qh est su	périeur à Qhli			\Box		
	Dans tous les cas, join VD-72	idre le formu	laire EN-VD-2a ou EN-VD-2i	b et le calcul SIA 380/1. Pour les bât	iments neufs, jo	indre les	formulaires EN-V	D-3 et EN
	Surface de référence én	ergétique						
	SRE:		Informations	complémentaires :				
465.	Installation de locaux frig	gorifiques et/c	ou de congélation				EN 6	
468.	Serres artisanales ou ag	gricoles chauf	fées				EN 7	
474.	Halles gonflables						EN 8	
Instal	lations techniques du bá							
449.			natisation ou de pompe à cha excepté PACs des villas et de	aleur (PAC) contenant des fluides es piscines privées		Ц	75	
450.	a) Pompe à chaleur utili	sant le sous-s	sol comme source de chaleur	(sondes)			65A	
	, ,		souterraines comme source				65B	
	chaude sanitaire			ur le chauffage ou pour la production d'eau construire selon l'Art.68c RLATC)	1		Annexe	
	- Avec fonction de clima						EN-VD-5	
	- Se trouvant à une altitu	ude supérieur	e à 1000m				Annexe	
456.	Chauffage à bois ou au lourd	charbon d'un	e puissance supérieure à 70 l	kW, ou chauffage à mazout moyen ou				
461.	Justificatif de la part mir	nimale d'énerg	gies renouvelables				EN-VD-72	
462.	Installation de chauffage	e et/ou d'eau d	chaude sanitaire				EN-VD-3	
463.	Installation de ventilation	n					EN-VD-4	
464	Installation de réfrigérat	ion / humidific	ation				EN-VD-5	
466.	Installation de productio	n d'électricité	par combustible				EN 9	
475.	Résidences secondaires	s					EN-VD-3	
Diver	s							
470.	Installation de chauffage	en plein air					EN-VD-10	
471.	Patinoires (RLVLEne, a	rt 53) - Conce	pt énergétique à soumettre à	la DGE-DIREN				
473.	Bâtiments tertiaires et d						ENLIG	
			sommation électrique pour l'é				EN 12	
			sommation électrique pour la				EN 13	
476.			ion électrique >0.5 GWh ou t			Ц	EN-VD-15	
477.	Demande de dérogation	n à la loi sur l'e	énergie ou à son règlement d	application				

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la DIREN

Précisez l'article :

B19

Demande de permis de construire (P) - 242343

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP" Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche	bâtiment [2]					
B1	Type de travaux <u>(aide)</u> (*) : Lorsque le type de travaux correspond	Båtiment dé à une transfo	moli rmation, il est nécessaire	de décrire la trans	formation a	à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après
	∐Assainissement énergétique ∭Changement d'affectation ∐Installation solaire thermique		[_]Assainissement systè [_]Agrandissement chau [_]Installation solaire pho	ıffé		Transformations / rénovations intérieures Agrandissement non chauffé Autres travaux de transformation Autres travaux de travaux
B2	N° de parcelle (*) :	535				
В3	N° ECA : En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.	17				
B4	Rue/lieu (*):	Chemin de l	'Etang 1			
B5	Dénomination du bâtiment :					
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	1				
CARA	CTERISTIQUES DU BATIMENT					
B7	Catégorie de bâtiment (*) :		Bâtiment sans logement	t (exclusivement a	ctivité, éco	le, entrepôt, garage)
	Classe:		Garages			
B8	Surface au sol du bâtiment [m²] :		41			
B9	Surface brute utile des planchers [m²] :		41			
B10	Surface brute des planchers pour le log	gement [m²] :		Pour les activité	és [m²] :	
B11	Cube SIA [m³]:		103			
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols	et demi-niveau	(x):			
B13	Nombre total de logements après trava	iux (*) :				
		1 pce :	Nb 2 pce : Nb 5 pce :		pce : pce ou plu	IS †
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux m	4 pce : odifient-ils le i			poe ou pie	
CARA	CTERES ENERGETIQUES POUR LE S	SYSTEME DE	CHAUFFAGE			
Aide po	our la saisie: <u>lien</u>					
B15	Générateur(s) de chaleur pour le systè	me de chauffa	age (*) :			
	Principal:	Pas de géné	érateur de chaleur			
	Secondaire:	. 40 40 90				
	Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :					
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le s	système de ch	nauffage (*) :			
J.	Pour générateur principal:					
	Pour générateur secondaire:					
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la produ	ıction d'eau cl	haude sanitaire (*) :			
	Principal:					
	Secondaire:					
B17b	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la p	production d'e	au chaude sanitaire (*) :			
	Pour générateur principal:					
	Pour générateur secondaire:					
B18	La construction a eu lieu avant le 1er ja	anvier 1991 (d	late du permis de constru	ire): [2	K] Oui [_]	Non
	inte dans les bâtiments transformés o tous les cas où la construction a eu lieu			mis de construire)	nous vous	prions de :
• faire des • dép (Att	Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de : • faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) (lien) • déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur la plateforme GDA (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé) • joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.					

AUTF	RES INFORMATIONS SUR	LE BATIME	NT							
39.	a) Façades, toiture	Matériau, c	ouleur :							
		Mode de co	ouverture, couleur :							
	Type de fermeture :	[_] Stores	[_] Volets							
	b) [_] Surface de toiture or	u de façade (en métal non enduit (pa	ar ex. en cuivre o	u zinc) supérieure à	50 m ²				
44.	[_] Installations de stockaç (cocher aussi la question No		rbures et autres liquide	s pouvant polluer	les eaux, soumises	s ou non soumise	s à autorisa	ation sp	éciale selon art. 3	2 OEaux
45	a) Ascenseur, monte-char	rge:	[_] Electrique [_] H	ydraulique	b) Rampe/plate-f	orme ajustable: [_] Electrique	е [_] Ну	draulique	
	c) Contenance du réservo	oir d'huile :	litres		d) [_] Escalier / ta	apis roulant serva	nt au trans	port de	personnes	
46.	Raccordement TV/radio :		[_] Antenne collectiv	e [_] Ante	nne extérieure	[_] Antenne in	térieure			
			[_] Parabole	∐ Câb	e téléréseau					
			_							
PART	TIE ENERGIE									
	ion thermique (bâtiments, on thermique	serres, loca	aux frigorifiques)				Compéten 1	ce ME		
48.	Qh (MJ/m².an):		Informa	ations complémer	ntaires :					
	Qhli (MJ/m².an):		Informa	ations complémer	ntaires :					
453.	a) Qh est inférieur ou éga	l à Qhii				[_]			
	b) Demande de dérogatio									-
	Dans tous les cas, joind VD-72		aire EN-VD-2a ou EN	-VD-2b et le calc	ul SIA 380/1. Pour	les bâtiments ne	ufs, joind	re les f	ormulaires EN-VI)-3 et EN
	Surface de référence éne	rgétique								
	SRE:			ations complémer	ntaires :	,			ENIC	
465.	Installation de locaux frigo	,	_			[_	J	, ,	EN 6	
468.	Serres artisanales ou agri	icoles chauff	ées						EN 7	
474.	Halles gonflables								EN 8	
	ations techniques du bâti			(DAO)				r 1	76	
449.	Installation de refroidisser réfrigérants stables dans	l'air (HFC), e	xcepté PACs des villas	s et des piscines p		es			75	
450.	a) Pompe à chaleur utilisa				,				65A	
	b) Pompe à chaleur utilisa								65B	
	c) Pompe à chaleur (air/e chaude sanitaire (ECS) (Pour nouvelles const	•				on d'eau			Annexe	
	- Avec fonction de climatis	sation (pomp	e à chaleur réversible)	ı					EN-VD-5	
)	- Se trouvant à une altitud	le supérieure	à 1000m						Annexe	
456.	Chauffage à bois ou au cl lourd	harbon d'une	puissance supérieure	à 70 kW, ou chai	uffage à mazout mo	yen ou				
461	Justificatif de la part minir	nale d'énerg	ies renouvelables			[_]		EN-VD-72	
462.	Installation de chauffage	et/ou d'eau c	haude sanitaire			[_]		EN-VD-3	
463.	Installation de ventilation								EN-VD-4	
464.	Installation de réfrigération	n / humidifica	ation						EN-VD-5	
466.	Installation de production	d'électricité	par combustible					[_]	EN 9	
475.	Résidences secondaires					[_]		EN-VD-3	
Divers	3									
470.	Installation de chauffage	en plein air				[_]		EN-VD-10	
471.	Patinoires (RLVLEne, art			ettre à la DGE-DIF	REN					
473.	Bâtiments tertiaires et du		·						EN 45	
	- justificatif selon SIA 380					[_	1		EN 12	
	- justificatif selon SIA 380								EN 13	
476.	Grands consommateurs (·		GWh)				EN-VD-15	
477.	Demande de dérogation à	a la loi sur l'é	nergie ou à son règlen	nent diapplication						
	Précisez l'article :									

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la $\underline{\mathsf{DIREN}}$

B19

Demande de permis de construire (P) - 242343

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP" Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche	Fiche bâtiment [3]							
B1	Type de travaux <u>(aide)</u> (*) : Lorsque le type de travaux correspond	Bâtiment dé à une transfo	moli rmation, il est nécessaire d	le décrire la transforma	ation à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après:			
	Assainissement énergétique Changement d'affectation Installation solaire thermique Control Cont		[_]Assainissement systèr [_]Agrandissement chauf [_]Installation solaire pho	fé	☐Transformations / rénovations intérieures ☐Agrandissement non chauffé ☐Autres travaux de transformation			
B2	N° de parcelle (*) :	535						
В3	N° ECA : En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.	18						
B4	Rue/lieu (*):	chemin de l'	Etang 1					
B5	Dénomination du bâtiment :	Châtel						
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	1						
CARA	CTERISTIQUES DU BATIMENT							
B7	Catégorie de bâtiment (*) :		Maison individuelle à un	ogement				
	Classe:		Maisons individuelles					
B8	Surface au sol du bâtiment [m²] :		132					
B9	Surface brute utile des planchers [m²] :		376					
B10	Surface brute des planchers pour le log	gement [m²] :	376	Pour les activités [m	리 :			
B11	Cube SIA [m³]:		1019					
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols	et demi-niveau	ıx): 4					
B13	Nombre total de logements après travaux (*):							
		1 pce : 4 pce :	Nb 2 pce : Nb 5 pce :	Nb 3 pce Nb 6 pce				
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux m		·	·				
CARA	CTERES ENERGETIQUES POUR LE S	SYSTEME DE	CHAUFFAGE					
Aide po	our la saisie: <u>lien</u>							
B15	Générateur(s) de chaleur pour le systè	me de chauffa	age (*) :					
	Principal:	Chaudière s	standard pour un seul bâtin	nent				
	Secondaire:							
	Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :							
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le s	système de ch	nauffage (*) :					
£.	Pour générateur principal:							
	Pour générateur secondaire:							
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la produ	ction d'eau cl	haude sanitaire (*) :					
	Principal:							
	Secondaire:							
B17b	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la p	production d'e	au chaude sanitaire (*) :					
	Pour générateur principal:							
	Pour générateur secondaire:							
B18	La construction a eu lieu avant le 1er ja	anvier 1991 (d	late du permis de construi	re) : [X] Ou	[_] Non			
Pour • fair	inte dans les bâtiments transformés d tous les cas où la construction a eu lieu e établir un diagnostic amiante (le diagn diagnostiqueurs amiante du Forum Am	avant le 1er j ostic peut aus	anvier 1991 (date du perm ssi être dans certaines occ		vous prions de : ition normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste			
(Att	oser le rapport de diagnostic amiante au ention : le rapport sous forme électroniq dre à la demande de permis de construi	ue doit être si	igné)	iagnostic amiante, ain:	si que la version pdf.			

AUTI	123 IN ONWATIONS 30	II LL DAIMIL						
39.	a) Façades, toiture	Matériau, c	couleur:					
		Mode de co	ouverture, couleur:					
	Type de fermeture :	[_] Stores	I 1 Volets					
				x. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 ı	m²			
44	,	-	•			rication s	nácialo colon art. 3	2 OFaux
44.	[_] Installations de stock (cocher aussi la question N		irbures et autres liquides pi	ouvant polluer les eaux, soumises ou	non soumises a auto	risation s	peciale selon art. 3	2 OEaux
45	a) Ascenseur, monte-ch	arge:	[_] Electrique [_] Hydra	ulique b) Rampe/plate-form	e ajustable: [_] Electr	ique [_] F	lydraulique	
	c) Contenance du réser	voir d'huile :	litres	d) [_] Escalier / tapis	roulant servant au tra	ansport d	e personnes	
46.	Raccordement TV/radio	1	[_] Antenne collective	[_] Antenne extérieure [_] Antenne intérieure			
			[_] Parabole	[_] Câble téléréseau				
PART	TIE ENERGIE							
	ion thermique (bâtiment on thermique	s, serres, loca	aux frigorifiques)		Compé M	tence ME		
48.	Qh (MJ/m².an):		Information	ns complémentaires :				
	Qhli (MJ/m².an):		Information	ns complémentaires :				
453.	a) Qh est inférieur ou ég	gal à Qhli						
	b) Demande de dérogat	ion Qh est sup	périeur à Qhli					
	Dans tous les cas, joir VD-72	ndre le formul	laire EN-VD-2a ou EN-VD	-2b et le calcul SIA 380/1. Pour les	bâtiments neufs, jo	ndre les	formulaires EN-VI	D-3 et EN
	Surface de référence ér	nergétique						
	SRE:		Information	ns complémentaires :				
465.	Installation de locaux fri	gorifiques et/o	u de congélation				EN 6	
468.	Serres artisanales ou aç	gricoles chauff	ées				EN 7	
474.	Halles gonflables						EN 8	
Install	ations techniques du ba	âtiment						
449.			natisation ou de pompe à c excepté PACs des villas et	haleur (PAC) contenant des fluides des piscines privées			75	
450.	a) Pompe à chaleur utili	sant le sous-s	ol comme source de chale	ur (sondes)			65A	
	b) Pompe à chaleur utili	sant les eaux	souterraines comme sourc	e de chaleur (pompage)			65B	
	chaude sanitaire			oour le chauffage ou pour la production d' de construire selon l'Art.68c RLATC)	'eau		Annexe	
	- Avec fonction de clima						EN-VD-5	
	- Se trouvant à une altit						Annexe	
456.				0 kW, ou chauffage à mazout moyen	ou	Ц		
461.	Justificatif de la part mir	nimale d'énerg	ies renouvelables		Ц		EN-VD-72	
462.	Installation de chauffage	et/ou d'eau c	haude sanitaire				EN-VD-3	
463.	Installation de ventilation	n					EN-VD-4	
464.	Installation de réfrigérat	ion / humidifica	ation				EN-VD-5	
466.	Installation de productio	n d'électricité	par combustible				EN 9	
475.	Résidences secondaires	S			Ц		EN-VD-3	
Divers	3							
470.	Installation de chauffage	e en plein air					EN-VD-10	
471.	Patinoires (RLVLEne, a	rt 53) - Concej	pt énergétique à soumettre	à la DGE-DIREN				
473.	Bâtiments tertiaires et d	u secteur publ	lic de plus de 1000 m²					
	- justificatif selon SIA 38	10/4 de la cons	sommation électrique pour	l'éclairage	Ц		EN 12	
	- justificatif selon SIA 38	0/4 de la cons	sommation électrique pour	la ventilation et la climatisation			EN 13	
476.	Grands consommateurs	(consommati	on électrique >0.5 GWh ou	thermique >5 GWh)		\Box	EN-VD-15	
477.	Demande de dérogation	n à la loi sur l'é	nergie ou à son règlement	d'application				

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la $\underline{\text{DIREN}}$

Précisez l'article :

B19

Demande de permis de construire (P) - 242343

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP" Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche bâtiment [4]								
B1	Type de travaux <u>(aide)</u> (*) : Lorsque le type de travaux correspond à	Nouveau bât à une transfor	timent mation, Il est nécessaire de dé	crire la transformation è	à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :			
	[_]Assainissement énergétique [_]Changement d'affectation [_]Installation solaire thermique		Assainissement système de Agrandissement chauffé Installation solaire photovol		Transformations / rénovations intérieures Agrandissement non chauffé Autres travaux de transformation Autres travaux de			
B2	N° de parcelle (*) :	535 -82						
B3	N° ECA : En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.							
B4	Rue/lieu (*):	chemin de l'E	Etang 1					
B 5	Dénomination du bâtiment :							
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	ĭ						
CARA	ACTERISTIQUES DU BATIMENT							
B7	Catégorie de bâtiment (*) :		Bâtiments à plusieurs logeme	nts, exclusivement à us	sage d'habitation			
	Classe:		Immeubles à trois logements o	et plus				
B8	Surface au sol du bâtiment [m²] :							
B9	Surface brute utile des planchers [m²] :	ı	3449					
B10	Surface brute des planchers pour le loge	jement [m²] :	3449 Po	ur les activités [m²] [
B11	Cube SIA [m³] :		19000					
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols		x): 8					
B13	Nombre total de logements après travau	.ux (*) :	27					
		1 pce : 4 pce : 15	Nb 2 pce : 4 Nb 5 pce : 3	Nb 3 pce : Nb 6 pce ou plu	5 us :			
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux mo		·	_				
CARA	ACTERES ENERGETIQUES POUR LE S	SYSTEME DE	CHAUFFAGE					
	our la saisie: <u>lien</u>							
B15	Générateur(s) de chaleur pour le systèn	me de chauffa	ane (*) :					
D.,				m4				
	Principai: Secondaire:	·	aleur PAC pour un seul bâtimei	nt				
	Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :	80						
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le sy	système de ch	auffage (*):					
	Pour générateur principal:	Sonde géot/	nermique					
	Pour générateur secondaire:	_	•					
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la produc		naude sanitaire (*) :					
	Principal:	Pompe à cha	aleur PAC					
	Secondaire:							
B17b	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la pr	roduction d'e	au chaude sanitaire (*) :					
	Pour générateur principal:	Géothermie	(générique)					
	Pour générateur secondaire:							
B18	La construction a eu lieu avant le 1er ja	ınvier 1991 (d	ate du permis de construire) :	[] Oui []	Non			
Pour faire des	s diagnostiqueurs amiante du Forum Amia	avant le 1er ja ostic peut aus iante Suisse (l	anvier 1991 (date du permis de si être dans certaines occasion FACH) (<u>lien</u>)		prions de : normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste			
(Atte	 déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur <u>la plateforme GDA</u> (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé) joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf. 							

AUTF	RES INFORMATIONS SU	IR LE BATIME	NT						
39.	a) Façades, toiture	Mode de co	couleur : nneaux métalliques thermo ouverture, couleur : te engazonnée	olaqués blancs					
	Type de fermeture :	[X] Stores	[_] Volets						
	b) [] Surface de toiture	ou de facade	en métal non enduit (par e	x. en cuivre ou	zinc) supérieure à 50 m²				
44.	. —	•	-		les eaux, soumises ou non :	soumises à auto	orisation s	péciale selon art. 32	OEaux
	(cocher aussi la question N	lo 408)							
45	a) Ascenseur, monte-ch	narge:	[X] Electrique [_] Hydra	aulique	b) Rampe/plate-forme ajus				
	c) Contenance du réser	voir d'huile :	litres		d) [_] Escalier / tapis roula	nt servant au tr	ansport d	e personnes	
46,	Raccordement TV/radio):	[_] Antenne collective	[_] Ante	nne extérieure [_] An	tenne intérieure)		
			[_] Parabole	[X] Câbl	e téléréseau				
PART	TE ENERGIE								
	on thermique (bâtiment on thermique	s, serres, loca	aux frigorifiques)			Compé M	étence ME		
48.	Qh (MJ/m².an):	86.8	Information	ns complémen	taires :				
	Qhli (MJ/m².an):	115	Information	ns complémen	taires :				
453.	a) Qh est inférieur ou ég	gal à Qhli				[X]			
	b) Demande de dérogat	tion Qh est sup	périeur à Qhli						
	Dans tous les cas, joir VD-72	ndre le formul	aire EN-VD-2a ou EN-VD	-2b et le calcu	ıl SIA 380/1. Pour les bâtin	nents neufs, jo	indre les	formulaires EN-VD	-3 et EN
	Surface de référence ér	nergétique							
	SRE:	3534	Information	ns complémen	taires:				
465.	Installation de locaux fri	gorifiques et/o	u de congélation					EN 6	
468.	Serres artisanales ou ag	gricoles chauff	ées					EN 7	
474.	Halles gonflables							EN 8	
Install	ations techniques du ba	âtiment							
449.			natisation ou de pompe à c excepté PACs des villas et				[X]	75	
450	a) Pompe à chaleur utili	sant le sous-s	ol comme source de chale	ur (sondes)			[X]	65A	
	b) Pompe à chaleur utili	sant les eaux	souterraines comme sourc	ce de chaleur (pompage)			65B	
	chaude sanitaire	-	à l'intérieur ou à l'extérieur, p on dispensées d'autorisation (-	e ou pour la production d'eau Ion l'Art.68c RLATC)		Ц	Annexe	
	- Avec fonction de clima							EN-VD-5	
	- Se trouvant à une altit	" '						Annexe	
456:		•	puissance supérieure à 7	'0 kW, ou chau	ffage à mazout moyen ou				
461.	Justificatif de la part mir	nimale d'énergi	ies renouvelables			[X]		EN-VD-72	
462.	Installation de chauffage	e et/ou d'eau c	haude sanitaire			[X]		EN-VD-3	
463.	Installation de ventilation	n					[X]	EN-VD-4	
464.	Installation de réfrigérat	ion / humidifica	ation				\Box	EN-VD-5	
466.	Installation de productio	n d'électricité ;	par combustible					EN 9	
475.	Résidences secondaires	s						EN-VD-3	
Divers	;								
470.	Installation de chauffage	e en plein air						EN-VD-10	
471	Patinoires (RLVLEne, a	rt 53) - Concep	ot énergétique à soumettre	a la DGE-DIF	REN				
473.	Bâtiments tertiaires et d	u secteur publ	ic de plus de 1000 m²						
	- justificatif selon SIA 38	30/4 de la cons	sommation électrique pour	l'éclairage				EN 12	
	- justificatif selon SIA 38	30/4 de la cons	sommation électrique pour	la ventilation e	et la climatisation			EN 13	
476.	Grands consommateurs	(consommati	on électrique >0.5 GWh ou	u thermique >5	GWh)		[_]	EN-VD-15	
477.	Demande de dérogation	n à la loi sur l'é	nergie ou à son règlement	t d'application					

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la $\underline{\text{DIREN}}$

Précisez l'article :

L. SIT	UATION DE L'OUVRAGE		Annexes
Enviro	nnement		
101.	Situation particulière [_] Dans un plan cantonal d'affectation [_] Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)		
102.1	Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (*)	[_] Oui	[X] Non
102.2	Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*)	[_] Oui	[X] Non
102.3	Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.		66 A
102.4	Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).		66 B
102 A.	L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)		
102 B.	L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection		
103.	Dans l'aire forestière		
104.	A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt	[_]	
105.	a) Le projet implique un défrichement de [m²]: (*** Le projet implique un défrichement de défrichement avec l'untificatif) (**** Le projet implique un défrichement de défrichement avec l'untificatif) (***** Le projet implique un défrichement de défrichement avec l'untificatif) (***********************************		Annexe
)	(cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif) b) Le projet implique l'abattage d'un arbre remarquable ou se trouve dans un périmètre de 15m de celui-ci. (voir aussi la question 13b)	[X]	
106 A.	Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) :	[X] Oui	[_] Non 43 - DN
	La carte des dangers naturels doit être consultée sur le guichet cartographique cantonal.		
	- Inondations par crues des cours d'eau (INO) Laves torrentielles (LTO) Glissement de terrain permanent (GPP) Glissement de terrain spontané (GSS) Inondations par remontée de lac (LAC) - Chutes de pierres et blocs (CPB) - Effondrement ou affaissement (EFF) - Avalanches (AVA) - Ruissellement (RUI)	[X]	
	IMPORTANT: En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le formulaire 43 DN pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.		
	Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.		
106 B.	Dans un site pollué (en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident) [] Ancienne décharge [] Site industriel pollué [] Lieu d'accident		
107.	Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection (selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)		
/8.	Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage		
110.	Dans une région archéologique		
111.	Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne) (Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)		
Préser	vation et promotion du parc locatif		
Démoi Les que	ition, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec estions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble existant comprend au moins trois logements qui étaient loués e	c des lo	gements loués existants r lieu, même vacants
112.1	a) Démolition, transformation et travaux généraux de rénovation supérieurs aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux.		53
	b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux. Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif.		53
112,2	Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en dernier lieu.		53 B
112,3	Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble touchée (demande de dispense).		53 C
Recon	naissance de logement d'utilité publique		
112.4	Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la Loi sur la préservation e	t la prom	notion du parc locatif (LPPPL)
	- Logements à loyers modérés (LLM)		54
	- Logements adaptés avec accompagnement (LADA)	[_]	54
	- Logements étudiants (LE)		54
	Legemente à levers abordables (LLA)	[]	54

26,10.2025

Bruit			
113.	Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB (rapport acoustique nécessaire)	П	Annexe
114.	Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit		
Prote	ction des eaux		Annexes
115.	Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)		
116.	Projet situé à moins de 20 m de :		
	[] la rive d'un lac [] d'un cours d'eau à ciel ouvert [] d'un cours d'eau sous voûtage		
Gesti	on des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)		
117.	Déversement des eaux météoriques		
	Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau [_] Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)	[X]	
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, [_] Ouvrage d'infiltration etc.)		
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)		
aux	usées	W. William	关系或性际的位
121.	Evacuation sans passer par une STEP		
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
123.	Raccordement à la fosse à purin		52
Résea	aux routler et ferroviaire		
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)	Ц	62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci		
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale		
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)	[X]	Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant		
M. IN	DUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES		
Locau	ıx occupant des travailleurs		
150.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la		43, 51, 64 43, 51, 64
151.	production en série Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)		43, 51, 64
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la		51
1021	Direction générale de l'emploi et du marché du travail		
Enviro	onnement		
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)		64
154.	Installations de production d'énergie (EIE) [_] Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon [_] Raffinerie de pétrole [_] Installation géothermique (plus de 5 MWth) [_] Installation thermique (plus de 100 MWth) [_] Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon		43, 64
Comm	nerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales		
155.	Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux		43
156.	Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale	[]	43

26,10,2025

157.	[_] Inférieure à 2000 m²				43
	[_] De 2000 à 5000 m ² [_] Supérieure à 5000 m ²	/EIE)			
		été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m²			
170,		eure et/ou bâtiment avec façade double peau			43
Métau	ıx et machines		TANK E		
158.	Métaux et machines				43, 64
	[_] Aciéries (EIE) [_] Aluminium (EIE)	[_] Vieux métaux (EIE) [_] Métaux non ferreux (EIE)			
Bois				Annexes	
159.	Bois et traitement du bois	NATIONAL PROPERTY OF THE PROPE		43, 64	25011043870414
	[_] Panneaux d'agglomér	és (EIE) [_] Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)	t = Litron	of the second	
Chimi	le de la	建筑对外,接触是影响地域影响的	246		
160.	[_] Fabriques d'explosifs	oliers, phytosanitaires, engrais et de munitions (EIE) [_] Stockage de plus de 1000 t (EIE) Synthèse de produits		43, 64	
31.	Produits pharmaceutique médicaments, de sérums	s et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de et de vaccins		43, 64	
162,	Produits plastiques ou er	caoutchouc		43, 64	
Alime	ntation				
163.	Produits alimentaires			43	
164.	Produits agro-alimentaire	S		43, 64	
Autre	s matériaux	以为性能的生活性的关系。这些性和能力力的能			
165.	Arts graphiques			43, 64	
166.	Produits pour l'aménager	ment de la maison et du logement		43, 64	
167.	Produits, appareils, instru	ments mécaniques et électroniques	[_]	43, 64	
168.	Textiles, habillement, cui	r		43, 64	
169.	Matériaux de construction	n (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.)		43, 64	
	[_] Cimenteries (EIE) [_] Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)			
N. GE	ENIE CIVIL, DECHETS,	SURV. DES OUVRAGES, STEP			
, arra	ssements, dépôts d'excav	ration et décharnes			
200.	Terrassements, excavation	ons ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m³ ou le plus de 5000 m², mais inférieur à 50'000 m³			C
207.		(temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m² ou, pour les	\Box	Concept d	e gestion des sols
201.	Dépôts d'excavation impl	iquant un apport de terre n³ [_] De plus de 500'000 m³ (EIE)			
202.	Décharges contrôlées po	ur matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)			
instal	lations de collecte, de tri,	de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de tra	Itement	des déchets	
203.	Déchetteries ou postes d	e collecte des déchets			
204.	Installations de traitemen [_] Inférieur ou égal à 100	t des déchets 00 t/an [_] Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)		43	
205.	Déchiqueteurs de voiture	s (EIE)			
206.	Construction ou modificate d'épuration	tion de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boue	3 [<u></u>]	51	
Surve	illance des ouvrages de i	retenue			
210.	Ouvrages d'accumulation	Volume maximum d'accumulation > 100 m³	Ш		
		Retenue au dessus du terrain naturel			
		Volume d'eau permanent m³:			

O. AC	GRICULTURE, ANIMAUX		Annexes
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	LI	43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	Ц	43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement [] Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)	Ц	43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)		43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :		
055	Foreign à purin	Ц	52
255.	Fosses à purin		52
256.	Fumières Silos à fourrers		43
257.	Silos à fourrage		43
258.	Installations de biogaz. Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries	LJ	43, 64
259,	en gros		, -
	[] Capacité jusqu'à 5000 t/an		
	[_] Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		
P. EC	DUCATION, SANTE, SOCIAL		
cabli	issements scolaires et sanitaires, centres d'accueil		
300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public		21, 43
301.	Ecoles.paramédicales		43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR)		43, 64
303.	Etablissements pour mineurs		43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	Ц	43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico- social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	ı [L]	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire		43, 64
Labor	ratolres et cabinets		
307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires		43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie		43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires		43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	Ц	43, 64
2.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	Ц	43
Cime	lières		
311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	U	43.
Q. SF	PORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS		
Sport			
340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)		
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	Ц	
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)		
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m² (EIE)		
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m² (EIE)		
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	Ц	
355.	Stands de tir		

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille		32
			32, EN-VD11
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		32, EN-VD11, Concept énergétique
	[] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		32, EN-VD11, Concept énergétique
	[_] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VOTT, OUNCEPT CHEIGHTE
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille [_] eau non chauffée		
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		EN-VD11
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		EN-VD11, Concept énergétique
	[_] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique
Loisir	s, campings, dortoirs		
358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes		43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc		11, 43, 64
359bis	s Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution		11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)		
761.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /		Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes		
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur		43
364.	Campings, caravanings résidentiels		43
365	Places de jeux		
400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la		Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs	[_]	Annexe
401.	(y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places	[X]	43
402.	(intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)		64
J3.	Places de lavage pour véhicules.		64
404.	Garages professionnels	[_]	43, 64
405	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle		64
Incen	die, explosion, pollution		
406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution,intoxication etc.) [] Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) [] Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) [] Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		43, 64
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux		63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)		43, 64
410.	Entreprises de nettoyage		43, 64
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)	[_]	64
Rayor	nement		
412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant)	on	Annexe
	Installation nouvelle		
	Modification d'installation existante b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) <i>(à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT)</i>		ESTI TD7
414	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)		

Subst	ances, produits et déchets spéciaux			Annexes	distant.
416.	Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux [_] Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE) [_] Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE) [_] Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)				
417.	Entreprises avec micro-organismes				
418.	Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)			Annexe	
S. EQ	UIPEMENTS, INSTALLATIONS				
Abri d	e protection civile (pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation)				
454.	Construction d'un abri PCi	[X]		46	
455.	Dispense de construction d'un abri PCi			45	
T. ET	UDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)				
500.	L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE) (cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact) L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape (plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation	[_] [_] pn)		Annexe	
G. AN	INEXES				
90.	a) Plans Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait répond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (*) Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indicatio prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50) Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées) Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé Dessins de toutes les façades En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon sur le site de l'office de la consommation.	n des mesures	de	[X] [X] [X] [X] [X]	
90.	b) Nombre d'exemplaires des plans	Dem	andé		
90.	(IMPORTANT: Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5) Nombre d'exemplaires pour la commune: Nombre d'exemplaires pour la CAMAC: Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire:	M 2 0 2	ME 2 0 2	Fourni 2 0 2	
91.	Documents Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune) Procuration remise au mandataire Etablie par : [X] Propriétaire [_] Promettant acquéreur	Comm. 2	CAMAC 0	Fourni [X]	
	[] Maître de l'ouvrage				
	Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants) Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1) Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de	2 2 2	0 0	[X]	
	séparation des locaux à usage sensible au bruit Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor)	2	0	[_]	
	Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux	2	0		
	Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18m LCdF)	2	0	[X]	
	Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF)			[^]	
	Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression	2 2	0 0		
	Rapport d'impact sur l'environnement (EIE)	2	0		
	Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) Rapport amiante + la preuve de dépôt du rapport (sous format papier et sous format électronique)	2	0 1	[_] [X]	
	Concept de gestion des sols	2	0		
	Plan schématique d'évacuation des eaux claires	2	0		
	Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	2	U	[_J	
92.	Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN	2	0	1.1	
	Préavis du Concordat des téleskis	2	0		
	Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.)	2	0		
	Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz	2	0	[_]	

SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Propriétaire(s)

vly M.11.25

Prom. acquéreur(s) :

Droit distinct - permanent

Destinataire des factures (*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)
Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Raison sociale:

MYDSKE

Prénom :

FRÉDÉRIC

Adresse, N° (*):

NILOU SA Route de Prilly Tél.: E-mail: +41216348565 admin@norwood.ch

Nº postal (*):

1023

Localité (*) :

CRISSIER

Lieu, date et signature (*) :

Pully, M.M. 25

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours, Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (*) :

Tél. (*):

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.

Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00,

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact!

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

10.11.2025

Demande de permis de construire (P) - 242343

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom :

FRÉDÉRIC MYDSKE

Adresse: Tél.:

Route de Prilly 23

+41216348565

E-mail:

NILOU SA

CRISSIER

1023

LOCALITE :

admin@norwood.ch

NPA:

SERRA, DOMINIQUE ET MARIEKE (PROCURATION À NILOU SA)

RAISON SOCIALE:

RAISON SOCIALE:

PROPRIÉTAIRES PARCELLE 535

PROMISE VENDUE À NILOU SA

Adresse :

Nom, Prénom:

c/o NILOU SA, Route de Prilly 23

Tél.: NPA:

1023

E-mail:

LOCALITE :

CRISSIER

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom :

ROSSI GABRIELE

RAISON SOCIALE:

ARCHILAB, GABRIELE M.ROSSI SA

Adresse:

CHEMIN DU LIAUDOZ 11

+41217210300

E-mail:

mail@archilab.ch

Tél.: NPA:

1009

LOCALITE:

PULLY